

## Compte-rendu de la CLE

**Date : 25 novembre 2025 – 9h30**

Le 25 novembre 2025, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 9h30 dans la salle Saint-Michel à la Chapelle-sur-Erdre.

### Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	Communauté de communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON	Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL	ATLANTIC'EAU	Jean-Luc GRÉGOIRE
Communauté de communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER	Syndicat Mixte Evre Thou Saint Denis Robinets Haie d'Alot	Michel PAGEAU

Collège des usagers			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Carmen SUTEAU	Bretagne Vivante	Catherine BELIN
Fédération des Maraichers nantais	Marc PINEAU	Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)	Michel BELLANGER
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Vincent MOUREN	Association des industriels Loire Estuaire	Annabelle ORSAT
Association Ligue de Protection des Oiseaux	Jean-Pierre LAFFONT	Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire	Christian COUTURIER
France Nature Environnement	Noémie MOREL (départ à 10h50)		

Collège des services de l'État			
Laurent LHERBETTE	Préfet de Loire-Atlantique	Pauline BUSSON	DREAL Pays de la Loire
Nicolas LEGRAND	Office Français de la Biodiversité	Hervé PONTHEUX	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Olivier ALLENOU	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Pierre-Elie GIRARD	DDTM de Loire Atlantique

### Excusés représentés



Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Saint-Nazaire Agglo - CARENE	Éric PROVOST (Pouvoir à M. GUITTON)	CAP Atlantique	Annabelle GARAND (Pouvoir à M. CAUDAL)
Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND (Pouvoir à Mme CHEVALIER)	Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL (Pouvoir à M. GUILLÉ)
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Rémy ORHON (Pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIE)	Syndicat du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY (Pouvoir à M. GREGOIRE)

Collège des usagers			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Pouvoir à la chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	France Nature Environnement	Pouvoir à l'Association Ligue de Protection des Oiseaux à partir de 10h50
Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Pouvoir à la fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	UFC Que Choisir	Pouvoir à Bretagne Vivante

Collège des services de l'État			
IFREMER	Pouvoir au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		

### Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Conseil régional des Pays de la Loire	Claire HUGUES	Communauté de communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Conseil régional de Bretagne	Delphine ALEXANDRE	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Laëtitia PELTIER
Département de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER	Communauté de communes Pontchâteau-Saint-Gildas	Philippe JOUNY
Département de Maine-et-Loire	Aline BRAY	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Département du Morbihan	Alain GUIHARD	Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST	Mauges communauté	Yannick BENOIST
Parc Naturel Régional de Brière	Olivier DEMARTY	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Nantes Métropole	Robin SALECROIX	Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON	Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE



Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Saint-Nazaire Agglo-CARENE	François CHENEAU	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY
Communauté de communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU	SYLOA	Thierry COIGNET

Collège des usagers	
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire	Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire
Syndicat des vignerons indépendants nantais	Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux
Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)	Union maritime Nantes Ports
Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce 44	

Collège des services de l'État	
Préfète Coordinatrice de bassin	Voies Navigables de France
Préfet de Région Pays de la Loire	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Préfet de Maine-et-Loire	DDT de Maine-et-Loire

**Assistaient également à la séance :**

Julien ORSONI (Département 44), Lydie HERAULT-VISSET (Pays du Vignoble nantais), Koumba CHASSAIN (Fédération des maraichers nantais), Céline JARRON (Nantes métropole), Noë CLERC (Nantes métropole), Marie-Laure ROUSSEAU (Chambre régionale d'agriculture), Marie-Estelle BOURGEON (Syndicat Grand Lieu Estuaire), Julien DAVID (ANTEA GROUP), Laurent JOSEPH (SYLOA), Julie PIERRE (SYLOA), Justine VAILLANT (SYLOA), Céline OLLINGER (SYLOA), Ronan CREED (SYLOA).

**Compte-rendu de la séance**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2025 – **VOTE**
2. Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat du SAGE Estuaire de la Loire : présentation des résultats, validation des débits objectifs, des volumes prélevables, de la répartition temporelle et projections sur les prochaines étapes (ANTEA GROUP/SYLOA) – **VOTE**
3. Feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030 : présentation et validation du projet à soumettre au Comité syndical du SYLOA (SYLOA) – **VOTE**
4. Questions diverses

M. CAUDAL accueille les membres de la CLE présents et leur souhaite la bienvenue. Il annonce les pouvoirs et présente l'ordre du jour. Le vote du compte-rendu de la dernière réunion sera suivi d'une présentation bilan de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat de l'estuaire de la Loire. Pour ce sujet, l'ordre du jour de la réunion fera l'objet d'une modification par rapport à ce qui est inscrit dans la



convocation. La réunion se terminera par une présentation de la feuille de route de la CLE 2026-2030 avant sa validation par le Comité syndical du SYLOA.

### 1. Validation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2025

M. CAUDAL demande aux membres de la CLE s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la réunion du 23 septembre.

#### VOTE

Avec 33 votes « pour », le compte-rendu de la réunion de la CLE du 23 septembre 2025 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.

### 2. Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat du SAGE Estuaire de la Loire : présentation des résultats, validation des débits objectifs, des volumes prélevables, de la répartition temporelle et projections sur les prochaines étapes

M. CAUDAL rappelle le lancement en 2022 d'une étude sur la gestion quantitative sur le périmètre du SAGE, appelée étude HMUC. L'ordre du jour de la réunion de la CLE prévoit une présentation de l'étude et de ses résultats pour rendre compte des travaux menés par le bureau d'études ANTEA Group, ainsi que par les comités techniques et les comités de pilotage mis en place. Ce travail s'appuie sur trois années de concertation avec les acteurs du territoire. Initialement, l'ordre du jour de la réunion de la CLE prévoyait la validation des débits objectifs, des volumes prélevables, et de la répartition temporelle pour ces volumes prélevables. En accord avec la Préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne et les services de l'Etat, l'ordre du jour de la réunion fait l'objet d'une modification. M. CAUDAL rappelle que le territoire a été le premier à s'engager dans cette démarche HMUC. Pour cette raison, le SYLOA n'a pas eu la possibilité de bénéficier des 100% de financements dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé sur le bassin Loire-Bretagne en avril 2022. La construction du cahier des charges courant 2020/2021 n'a pas amené, en effet, à l'époque à la réalisation d'une analyse socioéconomique car elle n'était pas demandée à cette période. Cette demande a été nouvellement formulée au cours de l'étude, une fois engagée. Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, cette analyse socioéconomique sera intégrée à la suite de l'étude HMUC. A la demande de la Préfète coordinatrice de bassin, il est proposé que la validation des débits objectifs et des volumes prélevables soit reportée une fois l'analyse socioéconomique réalisée. La présentation de ce jour reviendra sur les travaux réalisés et les prochaines étapes. Il informe par ailleurs la CLE du courrier reçu, cosigné par différentes structures professionnelles et syndicales agricoles. Ce courrier attire l'attention de la CLE sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'étude HMUC, difficultés que le comité de pilotage a également mis en évidence. M. CAUDAL partage également ces difficultés, notamment sur les méthodologies qui s'appliquent sur certaines parties du territoire, mais pas sur d'autres tels que les secteurs de marais. Il rappelle que l'analyse socioéconomique mise en avant dans le courrier a été intégrée à la suite du processus ; une consultation sera lancée pour que le SYLOA soit accompagné dans la réalisation de cette étude. Il partage en revanche son désaccord, en tant que Président de la CLE, sur une partie du courrier. Il est exprimé que la profession agricole est « *une fois de plus largement sous-représentée et non écoutée dans les comités techniques, de pilotage et en CLE où sont votées lesdites études* ». M. CAUDAL rappelle que la composition de la CLE est définie par le préfet. Les instances agricoles y sont représentées par la Chambre d'agriculture ou encore la Fédération des maraichers nantais. Pour cette raison, les comités techniques et les comités de pilotage de l'étude HMUC ont été élargis pour intégrer des représentations de structures professionnelles et syndicales agricoles telles que la FNSEA ou bien encore la confédération paysanne. La CLE a souhaité élargir et



consulter très largement la profession agricole qui a été entendue, lors de désaccords ou lors de votes comme le dernier comité de pilotage où la Chambre d'agriculture et la Fédération des maraichers nantais se sont abstenues. Ces votes sont bien identifiés dans les comptes-rendus des réunions. Il souhaitait donc rectifier cette information donnée dans ce courrier cosigné. Il partage sa demande formulée à l'équipe d'animation du SAGE en amont de la CLE, à savoir établir un bilan de l'ensemble des représentations agricoles dans les instances HMUC depuis le lancement de l'étude. Cette note met en évidence que la Chambre d'agriculture, le syndicat des vignerons indépendants nantais, la confédération paysanne, les CIVAM 44-49-56, la coordination rurale, les GAB 44-49-56, les FNSEA 44-49 et la Fédération des maraichers nantais étaient conviés dès 2022. Il tient à la disposition du monde agricole le compte-rendu de toutes les présences aux instances HMUC. Cette note montre, contrairement à ce qui a été écrit dans ce courrier co-signé, que le monde agricole a été représenté dans sa diversité. Dans le courrier en réponse qu'il adressera aux signataires de ce courrier, il reviendra sur les sujets dont il partage l'analyse, ainsi que ceux pour lesquels il est en désaccord. Ainsi, il montrera que la concertation et l'écoute du monde agricole ont été importantes au cours de cette étude. Il souhaite aussi rappeler qu'en tant que Président de la CLE, il a toujours veillé à ce que chacun s'exprime librement, dans sa diversité, et soit entendu. Il en sera ainsi tant qu'il sera Président de la CLE car il s'agit d'un lieu de compromis. Il donne la parole à M. DAVID pour présenter l'état des lieux du travail réalisé et invite les membres de la CLE à partager leurs questions et demandes de précisions.

### ***Diapositives 5 à 58***

*Présentation par M. DAVID (ANTEA Group)*

#### Diapositive 16

M. ALLENOU revient sur les graphiques saisonniers présentant la temporalité mensuelle. Il aurait tendance à inverser les représentations graphiques. En effet, les courbes de prélèvements apparaissent en bleu, et celles des restitutions en orange. Les couleurs rouge/orange sont généralement synonymes d'alertes. Les restitutions au cours d'eau devraient plutôt apparaître en bleu. Il est perturbé par ces courbes graphiques inversées. Pour la représentation des prélèvements, s'agissant d'une surconsommation, il aurait plutôt fait apparaître ces données en orange. Il relève par ailleurs des disparités dans les présentations textuelles, graphiques, cartographiques. Il trouve néanmoins les cartes très synthétiques ; elles permettent de comprendre les enjeux et les secteurs en difficulté.

#### Diapositive 18

M. CAUDAL évoque la cartographie qui permet de mettre en avant le sujet de la production d'eau potable en réponse aux besoins du territoire. Il relève que le secteur sud aux cours d'eau côtiers sud Estuaire, dans le secteur de la Baie de Bourgneuf et des marais breton, serait également en déficit. Cela va amener les élus à s'interroger à l'avenir sur les lieux de production d'eau potable. Il rappelle que 70 % des prélèvements se font dans la Loire ou dans sa nappe alluviale. Le territoire recense par ailleurs des captages d'eau souterraine. Néanmoins, à l'image des collègues vendéens, une réflexion est à engager sur les secteurs littoraux compte tenu de la capacité des stations de traitement des eaux usées. Une partie des rejets des eaux traitées est nécessaire au soutien des débits d'étiage. Une fois ce soutien d'étiage satisfait, il reste alors des volumes utilisables pour pouvoir produire de l'eau potable en respectant les cycles de traitement nécessaires. La carte présentée permet de réfléchir, en nord Loire et en sud Loire, sur la nécessité de produire dans l'avenir de l'eau potable sur le littoral plutôt que d'acheminer de l'eau prélevée depuis les nappes alluviales de la Loire au niveau de l'usine de Basse-Goulaine. Cette carte est particulièrement intéressante pour mener cette réflexion à long terme. Il relève également que la moyenne à l'échelle du bassin n'est pas représentative des sous-



bassins versants. Les consommations sur le littoral sont par exemples inversées car les restitutions sont plus importantes en juillet et août du fait de l'évolution démographique et de la consommation d'eau importante. Il s'agit d'un point de vigilance dans l'interprétation de ces cartes.

M. GUITTON revient sur la carte présentant les prélèvements nets moyens sur la période 2010-2020 (diapositive 15). La balance excédentaire ou déficitaire est présentée avec une précision absolue. Il s'interroge sur la possibilité d'effectuer le travail pour disposer de valeurs relatives. Le territoire comprend des petits bassins pour lesquelles une balance de 1 million de m<sup>3</sup>/an n'a pas le même impact que sur des grands bassins. Les plus petits bassins en couleur claire apparaissent peu déficitaires. Or, ils peuvent potentiellement être très déficitaires en valeur relative.

M. DAVID affiche en réponse la diapositive 18 qui présente ces résultats. Les prélèvements nets ont été divisés par la superficie du bassin concerné pour avoir des valeurs relatives. Il précise également à l'assemblée que la balance de -1,4 sur la Loire est liée au fait que l'ensemble du bassin versant de la Loire n'est pas pris en compte. Il s'agit uniquement de l'enveloppe définie dans la présente étude. Aussi, ce chiffre est à prendre avec précaution. L'étude menée sur l'axe Loire par l'Agence de l'eau permettra d'avoir des éléments plus précis.

M. GUITTON demande si le bilan des prélèvements pour l'eau potable (diapositives 13 et 14) comprend les prélèvements en Loire.

M. DAVID indique que ces pourcentages intègrent les prélèvements en Loire. Dans le cadre de l'étude Estuaire de la Loire, les usages ont été étudiés sur l'ensemble des entités hydrologiques.

M. GUITTON relève que tous les prélèvements en Loire sont compris dans les usages, notamment car ils contribuent aux restitutions.

M. DAVID confirme. En revanche, il rappelle que la démarche HMUC n'a pas été approfondie sur la Loire et les zones de marais. Le travail s'est arrêté sur la Loire par ces bilans consolidés.

M. GUITTON relève que la Loire approvisionne en eau certaines parties du territoire du SAGE. Une partie des restitutions ne vient pas du bassin versant connaissant la restitution mais vient de la Loire. Les prélèvements en Loire se déversent dans les rivières par les stations de traitement des eaux usées et permettent alors un soutien d'étiage.

Mme SUTEAU demande si les calculs concernant la Loire ont été réalisés sur l'UGO de Montjean-sur-Loire à Nantes. Elle demande des précisions sur l'axe Loire concerné par l'étude.

M. DAVID précise que l'étude HMUC de l'estuaire de la Loire a débuté avant celle portée par l'Agence de l'eau sur l'axe Loire. Il indique que la présente étude s'arrête en amont d'Ancenis-Saint-Géréon.

Mme SUTEAU relève que les stations de traitement des eaux usées rejettent vers l'océan. Elle s'interroge sur le pourcentage que cela représente et demande s'il y a des possibilités de travailler sur la réutilisation des eaux usées traitées pour ne pas rejeter cette eau dans l'océan.

M. DAVID indique que ces restitutions des stations de traitement des eaux usées représentent environ 10 millions de m<sup>3</sup> rejetés vers l'océan.

M. CAUDAL informe des études réalisées sur les stations de traitement des eaux usées de Pornic Agglo Pays de Retz pour identifier cette capacité de réutilisation. Il rappelle que le premier usage est le soutien aux débits d'étiage des cours d'eau. Toutefois, sur le littoral, des stations de capacités importantes, de plus de 10 000 EH, sont présentes. Une fois le soutien d'étiage réservé pour les cours d'eau, un surplus est utilisable pour différents usages. A l'image du projet Jourdain en Vendée, il s'agit de réutiliser une partie de ce surplus pour produire de l'eau potable. Un essai est programmé à Saint-



Michel-chef-chef sur les étangs des Gâtineaux avec une station de traitement des eaux usées présente à proximité. Cet essai concerne également d'autres usages tels que l'agriculture. Ces études font ressortir que la réutilisation des eaux traitées est intéressante seulement pour les stations de traitement des eaux usées aux capacités importantes car le premier usage reste le soutien d'étiage des cours d'eau. Pour Pornic Agglo Pays de Retz, cette eau réutilisée a vocation à être utilisée pour l'agriculture, le parc de la Ria de Pornic, mais aussi pour la production d'eau potable si les réglementations de l'ARS le permettent.

#### Diapositive 22

M. CAUDAL revient sur le constat partagé ; 50% du territoire ne disposent pas de données hydrologiques, en particulier le secteur ouest. Sur ce même secteur ouest, des complexes bocage/marais sont recensés, pour lesquels la méthodologie mise en place dans le cadre des études HMUC n'est pas adaptée. Des mesures complémentaires sont à collecter dans l'avenir et les méthodes doivent être adaptées. Il s'agit d'un constat important pour l'avenir. Tous ceux qui ont participé aux instances de l'étude ont également pu prendre conscience de l'incertitude des données. Ainsi, l'étude a permis de constater l'absence de données et d'avoir une idée de l'incertitude des données existantes pour identifier le niveau d'incertitudes global. Cela est également important pour une gestion future. Ce fil rouge a guidé l'étude tout au long de sa réalisation.

M. DAVID confirme cela. La présentation reviendra également sur ce sujet dans les limites et les perspectives. L'enjeu connaissance sur ces secteurs est important.

Mme GIRARDOT-MOITIE s'interroge sur les comparatifs faits entre les prélèvements et les rejets. Le graphique présenté en diapositive 16 illustre notamment l'équilibre prélèvement/restitution, et le déficit. Les rejets se font à un endroit précis. Aussi, sur certains secteurs, le déficit se maintient car les milieux ne sont pas alimentés par ces rejets sur l'ensemble du territoire. En fonction de la localisation des rejets, et notamment lorsque la restitution est localisée à l'aval d'un bassin versant, la partie amont reste déficitaire même si les rejets à l'aval sont conséquents. Elle ne perçoit pas la méthode mise en œuvre dans le cadre de l'étude pour prendre en compte cette situation. Cela lui semble être un biais car la question de la localisation des rejets n'est pas posée, alors que ces restitutions sont plus ou moins efficaces pour les milieux et le soutien d'étiage.

M. DAVID rappelle qu'il s'agit ici de grands chiffres donnés pour l'ensemble du territoire. La seconde partie de la présentation qui concerne les propositions de débits objectifs et les propositions de volumes prélevables prend en compte cette particularité car ces restitutions entrent dans la définition des volumes prélevables. Les contextes des sous-entités sont alors étudiés, notamment le fait que certains secteurs connaissent des prélèvements à l'amont et des restitutions à l'aval. En effet, les volumes prélevables correspondent aux volumes potentiellement mobilisables auxquels sont soustraits les prélèvements diffus et ajoutés les éventuelles restitutions. Si un territoire connaît des restitutions à l'aval et des prélèvements en amont, les restitutions ne vont pas être prises en compte pour déterminer une proposition des volumes prélevables. Cette dimension est prise en compte et sera expliquée plus tard dans la présentation. Ce sujet a été partagé dès le début de l'étude à l'ensemble des acteurs car cela aurait effectivement pu être un biais important.

Mme BELIN revient sur l'absence des données constatée et les incertitudes mises en avant. Ce sujet a été partagée très tôt dans les instances de l'étude. Elle demande si une amélioration des systèmes de collecte de données et des incertitudes a déjà été constatée par le bureau d'études depuis le lancement de l'étude en 2022.

M. DAVID rappelle la station hydrométrique implantée sur le Brivet amont qui permet d'acquérir de la donnée pour renforcer la connaissance. Il faudra néanmoins quelques années avant de pouvoir utiliser



cette connaissance. Il rappelle que dans le cadre cette étude, la collecte des données en particulier celles relatives aux prélèvements, s'appuie sur les informations partagées par les producteurs d'eau, mais également les distributeurs. Parfois, l'information transmise en termes de distributions est disponible à l'échelle journalière. Ces données sont solides. Les bases nationales sont amenées à être consolidées d'année en année par des rectifications et des ajustements. Pour les démarches de consolidation et d'acquisition, des questions restent néanmoins toujours présentes sur la maîtrise d'ouvrage et les coûts associés notamment.

M. PONTHEUX revient sur la station implantée sur le Brivet pour laquelle la période de calage est estimée à trois ans à minima. Une problématique concerne la mesure de débits dans les marais. Il existe des portes à la mer sur certains secteurs mais le système n'est pas équipé pour disposer d'un enregistrement des ouvertures. La localisation de la station sur le Brivet a nécessité des réflexions pour qu'elle ne soit pas sous influence des niveaux d'eau des marais. Le choix fait a été de localiser la station à l'amont du bassin versant, en la plaçant sur un affluent du Brivet. Ces raisons techniques justifient l'absence de stations jusqu'alors sur ce type de secteurs. Les réflexions sont toutefois à engager.

M. DAVID rappelle également la mise à jour consolidée, et en continu, de la base de données redevances de l'Agence de l'eau. Il en est de même pour les bases de données de la DREAL et de la DDT, en particulier pour les plans d'eau. L'acquisition se fait en continu notamment avec le protocole de déconnexion. L'acquisition se fait mais cela prend du temps. Dans le cadre de l'étude, en réponse aux demandes des élus et des instances, le bureau d'études a toujours essayé d'avoir la donnée la plus fine et la plus consolidée possible.

#### Diapositive 28

M. PINEAU comprend que deux pêches électriques ont été réalisées dans le cadre de l'étude HMUC du SAGE Estuaire de la Loire, une première en juin et une seconde en septembre.

M. DAVID rappelle la méthode ESTIMHAB de micro-habitats mise en place. Cette méthode suit un protocole normé très précis. Cette méthode prévoit deux campagnes de mesures ; une première à un débit d'étiage classique, une seconde à un débit deux fois voire trois fois supérieur au premier. Ces deux éléments vont donner la variation de hauteurs d'eau qui peut exister entre ces deux débits sur une station donnée. Cela permet d'estimer, à l'aide d'un modèle normé, l'habitabilité sur cette portion de cours d'eau, sur cette station donnée.

M. PINEAU demande s'il existe des biais notamment sur la température de l'eau qui concerne davantage l'habitat des espèces.

M. MOUREN précise que les deux approches sont différentes. La définition des espèces cibles s'appuie sur la connaissance à travers les inventaires piscicoles existants. La démarche ici décrite est spécifique pour permettre d'évaluer la perte d'habitats sur les stations. Pour cette raison, la démarche se fait en deux phases, avec un débit d'étiage et un débit supérieur. La baisse des niveaux d'eau générée par ces débits différents est regardée, et en conséquence la surface qui va plus ou moins se découvrir et qui ne sera plus exploitable par les poissons. Il n'y a pas de notions autres que la caractérisation de l'habitat disponible. Pour cette méthode, il ne s'agit pas de s'appuyer sur des éléments de température, de qualité de l'eau, etc.

Mme CHASSAIN souhaite connaître les dates des pêches scientifiques réalisées.

M. MOUREN indique que le travail s'appuie sur les données existantes sur chacun des territoires en termes d'inventaires piscicoles en se bornant en termes d'objectifs au maintien des espèces existantes. Le groupe de travail spécifique à ce sujet s'est interrogé pour savoir dans quelles mesures un objectif plus important pouvait être retenu, à savoir le retour à des espèces qui existaient historiquement sur



un secteur donné. Toutefois, en l'absence d'éléments suffisants probants à ce sujet en matière de présence récente ou historique d'espèces, le groupe de travail s'est contenté de cibler les espèces existantes sur les territoires. Les données s'appuient sur les campagnes menées les 20 dernières années.

M. LEGRAND indique que certaines stations recensent des espèces à enjeux ; le Cens avec la truite et le chabot, l'Erdre à Joué-sur-Erdre avec le chabot, mais également le Gesvres avec les truites. Les espèces mentionnées dans ce tableau sont connues et présentes sur les bassins concernés. Ce ne sont pas des espèces vouées à disparaître. Le choix des espèces a été fait en conscience.

M. DAVID confirme le choix de prendre en compte une donnée factuelle, de terrain, pour établir ces listes. La connaissance terrain est la base du travail même si, comme indiqué par M. MOUREN, il y a des conditions favorables au potentiel retour de certaines espèces sur certains cours d'eau.

Mme SUTEAU demande des précisions sur les courbes d'habitabilité présentées pour chaque espèce de chaque station. Elle souhaite savoir ce qui est retenu dans l'étude, s'il s'agit du point haut ou du point bas pour toutes les stations ou si cela dépend des stations et des espèces.

M. DAVID s'appuie sur les diapositives 26 et 27. Il donne pour exemple la station du Hâvre pour laquelle plusieurs espèces cibles ont été déterminées. Pour chaque espèce, une courbe est tracée. Les courbes représentées sur le graphique de la diapositive 27 sont les courbes de chacune des espèces de poisson. Pour chaque courbe, une gamme de débit individuelle va être déterminée, et induit une dégradation de l'habitabilité. La gamme déterminée va permettre au poisson de vivre convenablement. Il donne pour exemple la gamme du vairon comprise entre l'étoile rouge et l'étoile orange sur le graphique. Aussi, la gamme de débit jugée idéale pour la vie du vairon est le débit compris entre ces deux étoiles. Ce travail a été fait pour l'ensemble des espèces. La gamme de débit du vairon est plutôt large, toutefois celle du goujon est plus restreinte. La gamme radier est quant à elle un peu plus grande. Une fois ce travail fait, une logique parapluie est appliquée, c'est-à-dire que le maximum de l'ensemble des bornes basses (étoile rouge) et le maximum de l'ensemble des bornes hautes (étoile orange) sont étudiées. L'ensemble des bornes basses individuelles sont regardées (étoile rouge) pour prendre celle où le débit est le plus important. Si ce débit le plus important est conservé, cela veut dire que les débits plus petits sont aussi satisfaits. Le même travail a été fait pour la borne haute (étoile orange) en retenant le débit le plus élevé. La valeur la plus élevée de la borne basse et la valeur la plus élevée de la borne haute correspondent à la gamme de débit biologique pour la station pour l'ensemble des espèces. Cette gamme de débit biologique apparaît en fond bleu sur le graphique de la diapositive 27. Les valeurs inscrites dans le tableau de la diapositive 28, par exemple 0,08 et 0,309 pour la Blanche, correspondent aux bornes de cette gamme de débit biologique bleue pour cette station donnée.

#### Diapositive 34

M. CAUDAL propose un temps de discussions sur cet état des lieux qui repose sur des méthodes et des données scientifiques présentées par M. DAVID, et qui permet d'aboutir à des débits biologiques. Ce travail repose sur les efforts faits par l'ensemble des acteurs de l'eau pour produire et synthétiser les données existantes sur le territoire. Il s'agissait de la première collecte de données de ce type sur le territoire. La détermination des débits biologiques représente les conditions nécessaires pour qu'une vie biologique existe dans les cours d'eau. Il s'agit d'une donnée socle pour les discussions et réflexions futures sur les débits objectifs et les volumes prélevables. Il lui semble important d'avoir une consultation de la CLE sur ce diagnostic socle qui servira ensuite aux discussions sur les volumes prélevables. L'autre étape importante sur les débits biologiques a été le temps de l'appropriation de la méthode, des explications car cela est complexe. Il informe la CLE que ces gammes de débits biologiques ont fait l'objet d'un vote favorable du comité de pilotage à l'unanimité. En cohérence avec



ce qui a été convenu avec les services de l'Etat, M. CAUDAL souhaite un bilan de cet état des lieux partagé par tous de manière qu'il constitue le socle sur lequel les discussions pourront être engagées sur les débits objectifs et les volumes prélevables. La réunion de la CLE se poursuivra par une présentation des hypothèses émises sur les débits objectifs et les volumes prélevables. Il demande s'il y a des interventions sur cette étape de diagnostic partagé par tous les membres de la CLE. En l'absence d'interventions, il propose à la CLE de valider ce socle, cet état des lieux partagé et la gamme de débits biologiques.

#### VOTE

Avec 33 votes « pour », la CLE valide l'état des lieux partagé de l'étude HMUC du SAGE Estuaire de la Loire, en particulier les gammes de débits biologiques représentant les conditions nécessaires à la vie dans les cours d'eau. Il est acté que cette validation est le socle des discussions et réflexions futures pour les débits objectifs et les volumes prélevables.

M. CAUDAL remercie la CLE pour la validation de ce socle de connaissances qui permettra de poursuivre la démarche. Il informe la CLE de la présentation des propositions de débits objectifs et de propositions de volumes prélevables, qui seront rediscutées, en parallèle de la mise en œuvre de l'analyse socioéconomique.

#### Diapositive 40

Mme SUTEAU demande confirmation que le cas intermédiaire correspond au calcul d'un débit minimum hypothétique avec des marges d'erreur car ce débit se place au-dessus du débit sans usages. Naturellement, si les usages sont retirés, ce débit ne sera jamais à cette hauteur et devrait au moins être au débit sans usages et non au-dessus.

M. DAVID précise que les débits biologiques sont des débits théoriques. Pour illustrer son propos il partage une réflexion : si le cours d'eau ne donne pas ce débit naturellement, il ne devrait pas y avoir de biologie dans le cours d'eau.

Mme SUTEAU met en avant la nécessité de montrer, dans ce calcul du débit théorique, la marge d'incertitudes et de projections car le débit naturel des cours d'eau, auquel les prélèvements sont retirés ainsi que tous les impacts de l'Homme, ne sera jamais le débit hypothétique calculé. Ce débit a été calculé de la même manière pour les cas favorable et intermédiaire. Elle ne remet pas en cause le vote effectué mais il est pour elle essentiel de mettre en avant la marge d'incertitudes prouvée par le cas défavorable où le débit hypothétique calculé nécessaire pour la vie aquatique est supérieur à la réalité du cours d'eau.

M. DAVID invite à s'interroger sur les raisons pour lesquelles les poissons sont alors toujours dans le cours d'eau alors que ce débit minimum nécessaire n'est pas atteint.

Mme SUTEAU répond que cela convient aux poissons et que le débit minimum nécessaire a été surestimé.

M. DAVID répond que cela signifie que les populations de poissons qui vivent dans ces cours d'eau sont déjà soumises à des conditions très restrictives, qu'elles sont obligées de trouver des zones de refuge pour survivre, et qu'elles ne vivent pas dans des conditions optimales mais dans des conditions qui sont déjà fortement dégradées. Il rappelle par ailleurs que le débit sans usages n'est pas le débit naturel. Le débit naturel correspond au débit d'un cours d'eau non rectifié, et dont le bassin versant n'a pas été imperméabilisé. Il est essentiel de comprendre des éléments d'explication. Pour cette raison, pour le cas défavorable, il n'y a pas de valeur au débit minimum nécessaire car aujourd'hui sans



usages, le cours d'eau ne peut produire que ce débit sans usages et non un débit « naturel ». La valeur est alors abaissée au débit sans usages. Ces cours d'eau recensent des populations fortement en souffrance qui ne disposent pas des conditions optimales de vie.

Mme BUSSON indique que ce cas défavorable traduit également, au-delà de la réduction des usages préleveurs, qu'il est essentiel de restaurer les cours d'eau pour retrouver les débits nécessaires à la vie du milieu aquatique.

Mme SUTEAU précise que les travaux de reméandrage sont à étudier avec l'activité agricole et les agriculteurs. Il est vrai qu'à certains endroits les cours d'eau ont un peu été redirigés. Il faut peut-être reméandrer des cours d'eau à d'autres endroits. Toutefois, l'étiage ne peut pas être évité sur certains cours d'eau qui ne pourront pas être réalimentés en permanence car ils se mettent naturellement en étiage.

M. CAUDAL rappelle les travaux engagés par les collectivités dans le cadre des accords de territoire et contrats territoriaux eau pour corriger ces tracés de cours d'eau. Ces investissements permettent à la fois de retenir l'eau plus à l'amont et d'améliorer les conditions de vie dans ces cours d'eau.

M. GUITTON précise que ces résultats ne signifient pas que l'évaluation du débit biologique est mauvaise. La conclusion pourrait être que le débit sans usages n'est pas le débit naturel de la rivière. S'il s'agissait du débit naturel, il serait étonnant d'attendre un débit jamais atteint même pour une rivière naturelle. Or, il est important de se redire que si cette rivière était naturelle, ce débit devrait être mesuré pour permettre la vie de telles espèces. Les conclusions montrent ici que vu l'état de la rivière, les prélèvements ne peuvent se faire si l'objectif est de maintenir la vie aquatique. Ce constat ne vient pas disqualifier l'évaluation faite mais cela expose un vrai problème pour cette rivière au-delà des prélèvements.

M. DAVID précise que les cas favorable et intermédiaire permettent la mobilisation d'un volume pour les usages. Dans ce deuxième cas intermédiaire, il faudra réduire ces usages pour pouvoir retrouver un volume disponible. Le troisième cas correspond à l'indisponibilité de volumes pour les usages.

M. GUITTON demande confirmation que la question partagée sur la localisation des restitutions fera l'objet de réponses ultérieurement dans la présentation. Il en conclut que les situations un peu favorables le sont potentiellement en prenant en compte les restitutions localisées avant l'exutoire. La situation pourrait être moins favorable à certains endroits.

M. DAVID confirme.

#### Diapositive 43

Mme CHASSAIN souhaite revenir sur la diapositive qui présente le cas favorable. Elle souhaite savoir pour quelles raisons le point relatif au classement 7B3 a été validé comme partie intégrante de la stratégie lorsque le cas est favorable et qu'il est possible d'avoir plus de volumes prélevés sur le territoire. Le SDAGE permet, à l'appui d'une étude HMUC, de revoir les zonages pour le classement 7B3, et en conséquence ce plafonnement. Elle demande à quel moment cette stratégie a été actée.

M. DAVID indique que cette stratégie a été adoptée lors du dernier comité de pilotage.

M. CAUDAL rappelle que ce sujet ne fait pas partie du vote proposé ce jour. Au comité de pilotage, ce travail a été présenté ; deux abstentions ont été relevées dans les votes. Le travail fait va être repris dans la prochaine phase.

Mme CHASSAIN s'interroge uniquement sur le cas favorable.



M. GUITTON rappelle que cela a été acté en comité de pilotage, mais que cela fera partie des sujets qui seront repris, comme annoncé par M. CAUDAL.

M. CAUDAL rappelle le socle voté sur le diagnostic partagé et les débits biologiques. Le bureau d'études présente l'ensemble du travail réalisé, comme au dernier comité de pilotage. Cela sera néanmoins repris et affiné dans le cadre de la nouvelle phase qui va maintenant débuter. Cela permettra d'aboutir à des scénarios, à un plan d'actions, en s'appuyant sur l'analyse socioéconomique. Les travaux seront menés en parallèle.

M. GUITTON rappelle les projections présentées en termes de volumes prélevables à 2030 et 2050 en comité de pilotage avec une situation qui s'aggrave. Une information a été partagée dans la discussion lors du comité de pilotage : les cas favorables ce jour ne le seront potentiellement plus en 2030 et 2050, y compris avec les 10% de marge fixés. Il rappelle toutefois que ce sujet fera l'objet de nouvelles discussions à court terme, dans les mois et années à venir.

Mme PIERRE intervient sur le plafonnement du SDAGE induit par le classement du territoire 7B3. Elle précise que cela ne relève pas de la CLE mais du Comité de bassin dans le cadre de ses réflexions sur le prochain SDAGE, en s'appuyant sur l'état des lieux. L'étude HMUC permet effectivement de modifier ce classement mais il faut pour cela disposer des résultats. Ce choix sera fait à l'échelle SDAGE et non à l'échelle du SAGE.

M. CAUDAL précise que ce travail sur les débits objectifs et les volumes prélevables est un premier travail fait qui servira de bases aux discussions. Il informe la CLE d'autres travaux réalisés et présentés en comité de pilotage concernant les volumes mobilisables en période hivernale. Il s'agit également d'une base pour la suite des travaux.

M. DAVID poursuit en présentant la première approche engagée pour des premiers éléments techniques relatifs aux volumes mobilisables en période hivernale.

#### Diapositive 55

Mme SUTEAU demande si une corrélation a été faite entre les utilisations et le potentiel de substitutions, plus précisément si le prélèvement hivernal possible suffit à substituer.

M. DAVID confirme. Il rappelle toutefois qu'il s'agit ici d'enveloppes maximales. En étudiant les dix dernières années, des fluctuations assez importantes sont observées une année sur l'autre. Une étude approfondie se fera dans le cadre de la démarche PTGE.

M. CAUDAL souligne l'importance de ces premières hypothèses de débits objectifs, volumes prélevables, et volumes mobilisables en période hivernale.

#### **Diapositives 59 à 63**

*Présentation par Mme PIERRE (SYLOA)*

M. CAUDAL remercie Mme PIERRE et M. DAVID pour leurs présentations qui annoncent le plan de travail qui attend le territoire pour ces prochaines années. Il conclut en disant que cette étude HMUC fut un travail important mené pendant plus de trois ans, avec plus de 23 réunions de groupes de travail, comités techniques et comités de pilotage. Il était essentiel d'être en accord sur le socle validé pour pouvoir envisager la suite, poursuivre et approfondir les premières hypothèses de débits objectifs, volumes prélevables, et volumes mobilisables en période hivernale. Il tient aussi à souligner que le financement de ces études repose à minima à 30% sur les collectivités. Il s'agit d'un effort important de la part des collectivités pour tous les usages de l'eau. Il ne souhaite pas que cela soit oublié. Il tient



à le souligner et il espère que la prochaine étude relative à la mise en place d'un PTGE fera l'objet d'accompagnements financiers à hauteur de 70% minimum. La composition du comité de pilotage mis en place a été élargie à des institutions et groupements qui ne sont pas membres de la CLE et qui viennent aussi apporter leur connaissance. Effectivement, le grand public est aussi un acteur de l'eau. Il faudra trouver les moyens de le consulter. L'expérience menée sur le bassin versant de Grand Lieu sera à prendre en compte et permettra de faire un choix pour le territoire du SAGE en matière de consultation du grand public. Le territoire entre dans une phase électorale à compter de mars 2026. Le travail sera engagé, certes ralenti, mais sera poursuivi pour un premier avancement à la prochaine CLE. Le travail devra continuer, au-delà des postures, pour mener une démarche pragmatique comme habituellement au sein de la CLE, pas à pas, et à l'appui de temps de validation. Il s'agit de la démarche mise en place pour l'approbation du nouveau SAGE. La même méthode sera retenue pour ce programme d'actions.

M. PONTHEUX salue le travail mis en œuvre par les élus, la structure porteuse du SAGE et le bureau d'études car une attention très forte a été portée aux présentations, encore plus sur les dernières réunions, pour essayer de bien partager, d'expliquer, pour que chacun comprenne cette étude complexe. Il est important de saluer ce travail mené depuis le lancement de l'étude.

M. CAUDAL confirme qu'après trois années de travail, les notions ne restent pas simples à appréhender. Toutefois, un réel effort de pédagogie a été mis en place. Il souhaite remercier le bureau d'études, ainsi que tous les intervenants des groupes de travail, mais aussi l'équipe d'animation et la structure porteuse du SAGE car son équipe a beaucoup été mobilisée pour cette étude. Il remercie les agents du SYLOA engagés dans ce travail.

### **3. Feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030 : présentation et validation du projet à soumettre au Comité syndical du SYLOA**

#### ***Diapositives 64 à 83***

Compte-tenu de l'horaire, et en accord avec l'Agence de l'eau, M. CAUDAL informe les membres de la CLE du report de la présentation et de la validation du projet de feuille de route de la CLE 2026-2030 au Bureau de la CLE du 11 décembre prochain. Il invite les membres de la CLE à faire part de leurs observations éventuelles sur le projet de feuille de route transmis en amont de la réunion. Elle sera donc examinée au Bureau de la CLE et fera également l'objet d'un vote en Comité syndical du SYLOA avant sa transmission à l'Agence de l'eau courant décembre.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres présents pour leur participation.

